

FICHE D'ÉCART

Fiche n°

2

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : APTUNION INDUSTRIE

Site inspecté : Apt (Salignan)

Date de l'inspection : 20/09/2018

INSPECTION

Constat de l'inspecteur :

La solution de récupération des eaux incendie des bâtiments du secteur 5 n'est pas encore mise en place.

Écart aux dispositions de : l'article 8.4.6 de l'arrêté préfectoral du 11 mai 2017

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

Responsable Environnement



EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Nous avons effectivement pris du retard dans la réalisation de ce projet.
Nous avons passé la commande pour la réalisation d'un bassin étanche de 720 m3 tel que présenté lors de l'inspection. Les travaux démarreront avant le premier décembre et devraient se terminer en Février, sauf conditions climatiques difficiles.

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Proposition de mise en demeure	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Proposition d'arrêté complémentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>

Commentaires :

*Réponse satisfaisante.
Les délais devant être respectés. Les travaux seront vérifiés lors d'une prochaine visite d'inspection.*

L'inspection le : 22.10.18

Fiche soldée le :

DREAL

FICHE D'ÉCART

Fiche n°

3

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : APTUNION INDUSTRIE

Site inspecté : Apt (Salignan)

Date de l'inspection : 20/09/2018

INSPECTION

Constat de l'inspecteur :

La rétention du silo d'isoglucose (au niveau de GR7) n'est pas étanche.

Écart aux dispositions de : l'article 8.4.2 de l'arrêté préfectoral du 11 mai 2017

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

Responsable Environnement.


EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : *(suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)*

La rétention du sirop d'isoglucose sera modifiée avant fin novembre pour être étanche.

Suites susceptibles d'être données

DREAL

Ecart levé

Oui Non

Proposition de mise en demeure

Oui Non

Proposition d'arrêté complémentaire

Oui Non

Commentaires :

*Réponse satisfaisante.
Les délais devront être respectés. Les travaux seront vérifiés
lors d'une prochaine visite d'inspection.*

L'inspection le : 22.10.18

Fiche soldée le :

FICHE D'ÉCART

Fiche n°

4

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : APTUNION INDUSTRIE

Site inspecté : Apt (Salignan)

Date de l'inspection : 20/09/2018

Constat de l'inspecteur :

Au niveau de la zone « CUVES », les conditions de stockage des bouteilles de SO2 ne sont pas satisfaisantes :

- un casier de bouteilles de SO2 est entreposé au sol, à proximité des zones de circulation, dans un endroit non spécifiquement réservé à cet effet,
- un casier de bouteilles de SO2 est disposé en hauteur, sans être protégé contre le risque de chute.

INSPECTION

Écart aux dispositions de l'article 9.4.6 de l'arrêté préfectoral du 11 mai 2017

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur




L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

Responsable Environnement



Commentaires et réponses de l'exploitant : *(suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)*

Une zone de stockage spécifique grillagée et fermée, sera mise en place en bas des cuves, pour deux casiers.
Lorsqu'un casier sera nécessaire pour utilisation en haut des cuves, il sera installé dans une écluse permettant d'éviter le risque de basculement du personnel ou du casier de bouteille.
Mise en place avant la fin de l'année.

EXPLOITANT

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Proposition de mise en demeure	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Proposition d'arrêté complémentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>

Commentaires :

*Réponse satisfaisante
Les délais devront être respectés. Les aménagements font l'objet d'une vérification lors d'une prochaine visite d'inspection.*

L'inspection le : 22.10.18

Fiche soldée le :

DREAL

FICHE D'ÉCART

Fiche n°

5

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : APTUNION INDUSTRIE

Site inspecté : Apt (Salignan)

Date de l'inspection : 20/09/2018

INSPECTION

Constat de l'inspecteur :

Le site n'a pas mis en place de dispositif permettant d'évaluer le sens du vent, pour permettre aux engins de secours de se présenter en sécurité en cas de fuite de SO2.

Écart aux dispositions de l'article 9.4.7 de l'arrêté préfectoral du 11 mai 2017

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

Responsable Environnement



EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : *(suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)*

Une manche à air va être mise en place au dessus du local d'accueil poste de garde d'ici la fin de l'année..

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Proposition de mise en demeure	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Proposition d'arrêté complémentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>

Commentaires :

*Réponse satisfaisante
les délais devront être respectés. Le maître en place de la manche à air sera vérifiée lors d'une prochaine visite d'inspection.*

L'inspection le : 22.10.18

Fiche soldée le :

DREAL

